

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL  
A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE  
ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES

Ouagadougou, le **28 AVR 2025**

N°2025 0045 /MESRI/SG/DGCOB/DBE

# COMMUNIQUE



Le Président de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES) informe les étudiants ayant postulé **aux bourses intermédiaires de licence 2, licence 3, ingéniorat 2, ingéniorat 3, master 2, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année des sciences de la santé pour des études** dans les universités publiques du Burkina Faso, au titre de l'année académique 2024-2025, que toute réclamation peut être adressée au Président de la CNBES et déposée à la DGCOB (ex-CIOSPB), accompagnée des justificatifs requis, **au plus tard le vendredi 09 mai 2025 à 16h00**, délai de rigueur.

Il est toutefois rappelé que les dossiers contenant des pièces non légalisées ou non conformes aux exigences des appels à candidature ont été déclarés administrativement irrecevables.

**NB** : L'attribution des bourses a été effectuée par filière de formation et sur la base de la moyenne annuelle des deux semestres du niveau précédent.

P/le Ministre, Président de la CNBES

P/O le Conseiller Technique



**P/ Jean Célestin KY**

*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon  
Chevalier de l'Ordre du Mérite*